BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 673

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE

Ventes et cessions

528 291 412 RCS Roanne.
CHAPCHAT- SPFPL.
Forme : Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée.
Capital : 2500.00 EUR.
Adresse : 1666, Rue Saint-Alban, 42153 Riorges.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION FINANCIERE GLBM Société par actions simplifiée Au capital de : 890 000,00 EUR Siège social 3-5 Petite rue des Tanneries 42300 Roanne N° RCS 831 547 559 RCS Roanne, est société absorbante CHAPCHAT- SPFPL Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée Au capital de : 2 500,00 EUR Siège social 1666 Rue Saint-Alban 42153 Riorges N° RCS 528 291 412 RCS Roanne, est société absorbée Actif : 13 886 808,00 EUR Passif : 1 957 600,00 EUR Actif net apporté : 11 929 208,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Valorisation de la société SPFPL CHAPCHAT – (arrondi) :11 929 208 € Valeur unitaire d'une action de la société FINANCIERE GLBM - (arrondi) :3,7462 € Soit nombre d'actions à créer : 3 184 330 Montant prévu de la prime de fusion : 11 799 266,00 EUR Date du projet : 21/ 04/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 22/04/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Roanne au nom de la société CHAPCHAT- SPFPL et au nom de la société FINANCIERE GLBM En vue de rémunérer les apports effectués par la société SPFPL CHAPCHAT la société FINANCIERE GLBM procèderait donc à une augmentation de capital d'un montant total de 129.939€, par l'émission de 3.184.330 actions de 0,0408 euros (arrondi) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion globale de 11.799.266 €. La société FINANCIERE GLBM procèdera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 3.560.082 actions antérieurement détenues dans son capital par la société SPFPL CHAPCHAT, soit 145.272 € (arrondi). La différence entre la valeur d'apport des 3.560.082 actions antérieurement propriété de la société SPFPL CHAPCHAT (soit 13.707.945 € arrondi) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation desdites actions (soit 145.272 € arrondi), différence par conséquent égale à 13.562.673 € (arrondi) s'imputera sur le poste prime de fusion et en cas d'insuffisance, sur les autres postes de capitaux propres..